



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS

PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org, hrcouncil@ohchr.org

Vingt-quatrième session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme

Genève, le 17 décembre 2015

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et organisations apparentées, les organisations intergouvernementales, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et a l'honneur de les informer que le 11 décembre 2015 à 18 heures, le Président du Conseil des droits de l'homme a reçu une lettre signée par le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique, contenant une demande de convocation d'une session extraordinaire sur la prévention d'une nouvelle détérioration de la situation des droits de l'homme au Burundi, le jeudi 17 décembre 2015.

Conformément au paragraphe 10 de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, afin de convoquer une session extraordinaire, le soutien d'un tiers des membres du Conseil (16 membres ou plus) est nécessaire. La demande mentionnée ci-dessus a été prise en charge par les États membres du Conseil suivants: **l'Albanie, l'Allemagne, l'Argentine, l'El Salvador, l'Estonie, les États-Unis d'Amérique, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la France, le Ghana, l'Irlande, le Japon, la Lettonie, le Mexique, le Monténégro, les Pays-Bas, le Portugal, la République de Corée et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.** La demande a également été soutenue par les États observateurs suivants: l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, la Chypre, la Colombie, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, la Malte, le Monaco, la Norvège, le Panama, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède.

Suite à des consultations avec le Président du Conseil des droits de l'homme, la 24^{ème} session extraordinaire se tiendra **le jeudi 17 décembre 2015 à 10 heures** dans la salle XX du Palais des Nations.

Conformément au paragraphe 124 de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, le Président tiendra une consultation d'information ouverte à tous avant la session extraordinaire sur sa conduite et son organisation **le mercredi 16 décembre 2015 à 11 heures** dans la salle XX du Palais des Nations.

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et organisations apparentées, les organisations intergouvernementales, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, l'assurance de sa très haute considération.

11 décembre 2015